



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/EX(31)/L.1
6 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trente et unième réunion directive

Genève, 10-13 mars 2003

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**PRÉPARATION DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE
DÉVELOPPEMENT (CNUCED XI)**

**Proposition du Secrétaire général de la CNUCED concernant la question de fond
de l'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Conférence**

Renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux

Réaliser les objectifs de développement fixés pour le millénaire exigera une plus grande cohérence entre, d'un côté, les processus internationaux et les négociations internationales, notamment dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie, et, de l'autre, les diverses stratégies nationales de développement. Le rôle de la CNUCED devrait être de contribuer à cette cohérence. En particulier:

- *La Conférence à sa onzième session devrait contribuer à la formation d'un consensus international sur la façon de rendre les mécanismes, les disciplines et les processus mondiaux plus favorables au développement, notamment dans les négociations en cours et dans les propositions de réforme.*

- *La Conférence devrait aussi aider à mieux comprendre quelles stratégies de développement permettent de saisir les possibilités offertes par le commerce international et par l'investissement international tout en tenant compte des contraintes imposées par la mondialisation, d'après l'expérience de pays en développement se situant à différents niveaux de développement.*
